

# Bactéries productrices de carbapénémases



Mise à jour  
06/11/2024

Autres dénominations  
EPC  
CRE  
Carbapénémase

Informations relatives à  
CHUV / Stérilisation

## Epidémiologie

## Agent infectieux

Entérobactéries, *Pseudomonas* ou *Acinetobacter* producteurs de carbapénémases

---

## Réservoir

Homme

---

## Mode de transmission



par contact direct entre patients



par l'intermédiaire du personnel (mains)



par contact indirect avec des objets contaminés (matériel de soins ou d'examen, instruments, environnement immédiat)

---

## Période d'incubation

Variable

---

## Durée d'infectiosité

Durée du portage de la bactérie productrice de carbapénémase, de quelques semaines à plusieurs mois. Peut être prolongée en particulier chez les patients immunocompromis

---

## Prise en charge du cas positif/suspect

### Précautions Standard + Mesures Additionnelles

#### Hospitalisation :



Mesures Additionnelles Contact /Mesures Additionnelles Gouttelettes si symptômes respiratoires (toux, expectorations)



Voir fiche ci-dessous

#### Ambulatoire interventionnel :



Mesures Additionnelles Contact /Mesures Additionnelles Gouttelettes si symptômes respiratoires (toux, expectorations)



Voir tableau synthétique [secteurs ambulatoires interventionnels](#)

#### Ambulatoire non interventionnel :



Précautions Standard



Voir tableau synthétique [secteurs ambulatoires non interventionnels](#)

---

## Placement



Chambre individuelle avec sanitaires dédiés

---

## Durée des mesures



Pendant toute la durée du portage de la bactérie productrice de carbapénémase (selon indication du service HPCI)

---

## Signalétique



Affiche A3 pour les visiteurs et affiche "entrée Mesures Additionnelles" sur la porte à l'extérieur de la chambre



Chariot d'isolement avec surblouses (+ masques de soins si Mesures Additionnelles Gouttelettes) devant la chambre



Affiche "sortie Mesures Additionnelles" sur la porte à l'intérieur de la chambre



Plaquette sur la potence du lit, à transférer sur la chaise lors de transport



Aux soins intensifs/continus, si pas de box disponible, délimiter avec du ruban adhésif rouge le périmètre d'isolement



Avant intervention chirurgicale, indiquer les Mesures Additionnelles dans Digistat

---

## Suivi microbiologique

-  Réadmission d'un patient connu : prélèvement de suivi par frottis rectal si dernier résultat > 30 jours (s'assurer de la présence de matière fécale sur le frottis)
  -  Si 1er prélèvement de suivi négatif (en l'absence d'une antibiothérapie efficace contre le germe producteur de carbapénémase) et dernier prélèvement positif > 3 mois, faire un 2ème puis un 3ème prélèvement de suivi (prélèvement de selles). Attendre le résultat du prélèvement et si PCR négative, effectuer le suivant
- 

## Soins de base

-  Toilette corporelle quotidienne avec des lingettes à la chlorhexidine (si toilette au lit) ou savon à la chlorhexidine (douche)
  -  En cas de douche commune, le patient en Mesures Additionnelles passe en dernier
- 

## Matériel de soins

-  Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
  -  Privilégier le matériel à usage unique
- 

## Transport

-  Si Mesures Additionnelles Gouttelettes : masque de soins pour le patient et le transporteur

-  Toilette corporelle du jour réalisée, chemise d'hôpital propre, protections changées si incontinence, pansements hermétiques et non souillés si plaies, désinfection des mains
  -  Si transfert en chaise, y suspendre la plaquette de la potence du lit
  -  Désinfection du pourtour du lit et des accessoires (pompes à perfusion, chaise roulante) avant de sortir de la chambre
  -  Surblouse et gants pas nécessaires pour le patient et le transporteur
  -  Limiter les déplacements aux besoins essentiels
- 

## Circulation

-  Sorties limitées à la physiothérapie de mobilisation et aux besoins essentiels. Lors d'hospitalisation prolongée et si patient compliant, possibilité de sorties au BH 08 ou à l'extérieur
-  Toilette corporelle du jour réalisée, chemise d'hôpital propre, protections changées si incontinence, pansements hermétiques et non souillés si plaies, désinfection des mains
-  Le fauteuil du patient ou tout autre dispositif est désinfecté au moyen d'une lingette imprégnée d'alcool ou de détergent/désinfectant avant la sortie de la chambre
-  Si Mesures Additionnelles Gouttelettes : masque de soins pour le patient et le soignant
-  Surblouse et gants pas nécessaires pour le patient
-  Surblouse indiquée pour le soignant seulement si contact direct avec le patient

### **Pour CUTR Sylvana :**

-  Sortie de la chambre autorisée en absence d'infection à carbapénémase, de diarrhées ou d'incontinence fécale non contenue pour :
  -  Physiothérapie, rééducation, repas en salle commune, etc. en accord avec l'unité HPCi-CHUV
  -  Vêtements propres,
  -  Désinfection des mains
  -  Pas de sortie en cas de Mesures Additionnelles Gouttelettes
-

## Visiteurs

-  Ne pas s'asseoir sur le lit
  -  Désinfection des mains en sortant de la chambre
  -  Surblouse seulement si participation aux soins
  -  Si Mesures Additionnelles Gouttelettes : masque de soins
- 

## Transfert/sortie

-  Avertir le service/l'établissement de soins de destination
- 

## Autre

-  Si nouveau cas : distribuer la brochure d'information au patient
- 

## Mesures en cas d'épidémie

-  Cohortage possible lors d'épidémie
  -  Se référer aux recommandations de l'unité HPCI-CHUV
- 

## Prise en charge des personnes contacts

## Mesures

-  Enquête d'entourage selon les recommandations de l'unité HPCi-CHUV
-  Se référer à la fiche micro-organisme : contact carbapénèmase

---

## Mesures de protection/prévention pour le personnel

### Hygiène des mains

-  Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique

---

### Gants

-  Non indiqués en systématique
-  A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques)

---

### Blouse de protection

-  Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat
  -  Pas nécessaire si simple passage dans la chambre
-

## Masque de soins

-  Non, sauf si Mesures Additionnelles GOUTTELETTES
  -  Ou selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques ou lors de symptômes respiratoires)
- 

## Lunettes de protection

-  Non, à porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de projections de liquides biologiques)

---

## Nettoyage/désinfection

### Matériel de soins

-  Utiliser le détergent/désinfectant usuel

#### **Au départ du patient :**

-  Désinfecter tout le matériel à usage multiple présent en chambre
  -  Eliminer le matériel non désinfectable (boites de gants, masques, lingettes, etc) présent en chambre
- 

### Lit et literie

-  Utiliser les sacs à linge usuels
-  Se désinfecter les mains avant toute manipulation de linge propre
-  Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité

#### **A la levée des Mesures Additionnelles :**

-  Changer le lit et la literie
- 

## **Environnement**

-  Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
-  Entretien de l'environnement direct du patient 1x par jour
-  Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement

#### **Au départ du patient :**

-  Désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, armoire patient, etc.)
  -  Nettoyage et désinfection de la chambre par le service propreté et hygiène
  -  Changement du rideau de lit ou nettoyage de la surface du paravent
  -  Trempage du rideau de la salle de bains
- 

## **Déchets**

-  Elimination des déchets selon les filières habituelles

---

## **Déclaration du cas**

## **Déclaration à HPCi Vaud**

Recommandé

---

# Déclaration au médecin cantonal



Déclaration du médecin dans un délai de 1 semaine (EPC - Entérobactérie productrice de carbapénémases)

---